

Jean Noël Lequeue (jnl) :

UNE DÉCENNIE D'ÉVOLUTIONS

APRÈS LES CÉLÉBRATIONS DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE JNL, JEAN NOËL LEQUEUE - MANAGING DIRECTOR, PRÉVOIT DAVANTAGE DE COMPLEXITÉ DE SA PROFESSION AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES. INTERVIEW.

JNL A CÉLÉBRÉ SON DIXIÈME ANNIVERSAIRE EN SEPTEMBRE, PRÉSENTEZ-NOUS LES MOMENTS CLÉS DE CETTE DÉCENNIE.

À mon départ du groupe Dexia en 2007, j'ai créé ICE – Internal Control Expertise –, une entreprise répondant à la demande croissante d'externalisation d'audits internes. A cette époque la société prend également en charge l'augmentation de demandes d'assistance en matière de conformité par les organismes périphériques comme les PSF et les sociétés de gestion. Notre mandat consiste en la création et l'implémentation de procédures pour nos clients. Notre activité se centre également sur la compliance puisque nous recevions alors un nombre de requêtes grandissantes

pour ce type de missions. Pour ce faire, nous lançons la filiale nommée « The Ice Breakers ». Notre but : jouer les médiateurs et construire de bonnes relations entre nos clients et les régulateurs luxembourgeois. Par conséquent, notre équipe se renforce de trois experts en audit, en fonds et légal. Afin de faire perdurer l'opération, la société est vendue à 99 Advisory. La demande pour l'audit et la conformité restant cependant élevée, nous délivrons toujours ces services.

COMMENT VOYEZ-VOUS JNL ÉVOLUER CES PROCHAINES ANNÉES ?

jnl continuera de fonctionner sur deux axes. D'une part, en raison de l'augmentation de la demande, l'audit et



« Les compliance officers doivent manœuvrer **entre deux contraintes légales opposées**. La profession doit s'adapter. »

Jean Noël Lequeue,
Managing Director, jnl

la compliance resteront une grosse partie de nos opérations. Cependant, je reste convaincu que de jeunes acteurs assureront cette tâche et gagneront ainsi en autonomie. D'autre part, jnl continuera d'exercer ses mandats d'expert et d'administrateur. Je partage mon expertise avec environ dix sociétés du centre financier, et en tant qu'expert au sein d'une des plus anciennes banques chinoises à Luxembourg.

QUELLES ÉVOLUTIONS PRÉDISEZ-VOUS CONCERNANT LA PROFESSION DE COMPLIANCE OFFICER ?

2017 reste marquée par une augmentation continue des réglementations – directives et règlements Européens – sans réelle cohérence de la part du législateur Européen. La profession s'adapte à cette charge réglementaire lourde, et devient par conséquent de plus en plus

complexe. Nous devons parfaitement respecter les documentations et les procédures dans des cadres légaux parfois opposés. Par exemple, la Réglementation Générale de la Protection des Données, implémentée le 25 Mai 2018, entre en confrontation avec les obligations KYC strictes, imposées par

l'Union Européenne. En pratique, les banques demandent un accès au registre d'entreprise, là où les avocats s'y opposent, soutenant que le registre ne peut s'ouvrir totalement. Dans ces cas, les compliance officers doivent manœuvrer entre deux contraintes légales opposées. La profession doit s'adapter.



www.andyaluxembourg.com/jnl3
www.jnl.lu